

**Déplacements des élus et du personnel - Circulation et sécurité routière -
Etudes commandées parla Ville - Projet du canal à grand gabarit -
Interpellation de M. NACHIN, Conseiller Municipal**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : J'ai maintenant des interpellations, au nombre de quatre, de M. NACHIN.

M. NACHIN : Quatre interpellations oui mais si le Député-Maire avait répondu à trois d'entre elles, je n'aurais pas à les refaire.

M. PINARD : Vu la réponse apportée sur les juifs moi je m'en vais !

M. NACHIN : Je n'ai absolument pas répondu sur les juifs, j'ai répondu sur Israël...

M. PINARD : Le Docteur HIRSCH s'en va aussi et je le suis par solidarité.

(Plusieurs Conseillers Municipaux quittent la salle en signe de protestation).

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Nous poursuivons, les interpellations de M. NACHIN.

M. NACHIN : C'est grotesque PINARD ! C'est une manœuvre politique vraiment détestable.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je demande le retour au calme. Monsieur NACHIN, vous avez la parole pour vos interpellations.

M. NACHIN : J'avais demandé des informations concernant les déplacements des élus et des personnels dans une interpellation du 6 mars 1990, du 12 novembre et dans un courrier du 19 juin 1990, je n'ai toujours pas de réponse et c'est l'objet de ma première interpellation.

Deuxième interpellation : j'ai posé des questions concernant la circulation routière et les moyens en particulier pour mettre en œuvre la limitation à 50 km/h, je n'ai pas eu de réponse, c'est mon interpellation du 14 janvier 1991.

J'ai demandé, lors de l'avant-dernier Conseil Municipal du 4 février, quelles étaient depuis le début du mandat les études qui avaient été commandées, quels bureaux avaient été choisis, le coût global pour chaque étude et son coût pour la Ville de Besançon, je n'ai pas encore eu de réponse.

L'interpellation qui est nouvelle aujourd'hui, porte sur le canal à grand gabarit. J'ai lu dans l'Est Républicain de samedi je crois, sous le titre «les parlementaires du Doubs vont faire front uni à Paris» des prises de positions favorables au grand canal. Dès notre arrivée au Conseil Municipal, j'avais indiqué qu'il me paraissait souhaitable qu'un débat ait lieu au Conseil Municipal et que les Conseillers se prononcent sur ce projet et je le souhaitais dans la mesure où vous vous étiez exprimé au moment des municipales de 1983 contre le canal à grand gabarit. Or il semble d'après ce qu'écrit l'Est Républicain que vous auriez changé de position. Je souhaiterais donc, Monsieur le Député-Maire, savoir ce qu'il en est exactement.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je voudrais répondre brièvement car je vois que les collègues commencent à se lasser. Sur ces quatre interpellations, trois en effet ont déjà été posées par M. NACHIN. Il pourra continuer de le faire d'ailleurs car je n'ai pas à lui répondre sur les déplacements des élus et du personnel. Ce sont des questions qui intéressent directement le Maire et le Premier Adjoint à qui j'ai donné d'ailleurs mission, comme pour le courrier, de suivre de très près tout cela et, comme c'est une dépense Monsieur NACHIN qui représente pour les élus au compte administratif 1990, 48 422 F, je pense que cela ne vaut pas la peine d'insister pour savoir s'ils sont allés à Pau, à Bayonne, à Lille ou ailleurs. Pour le personnel, cela représentait au même compte administratif : 393 000 F car effectivement le personnel va voir un petit peu plus que les élus, et tant mieux, ce qui se passe dans des villes semblables à la Ville de Besançon. Donc déplacements des élus et du personnel, cela ne coûte pas cher à notre ville, c'est indispensable et je n'ai pas de comptes à rendre à M. NACHIN à ce sujet, que cela soit bien entendu.

M. NACHIN : Vous n'avez pas de comptes à rendre non plus à TOURRAIN !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je rendrai des comptes aux Bisontins le moment venu !

Circulation et sécurité routière, la réponse avait été préparée précédemment lorsque la question avait été posée en janvier 1991, il y avait déjà eu à ce moment-là quelques difficultés relationnelles avec le même Conseiller Municipal, c'est pourquoi je n'avais pas répondu mais cette note vous parviendra par courrier à ma signature puisqu'elle est prête déjà depuis le 14 janvier.

M. NACHIN : Ce n'est pas rapide !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Et pourquoi devrais-je vous l'envoyer très rapidement ? Et pour l'instant, vous n'avez pas la parole, c'est moi qui parle. Il serait temps que vous preniez de bonnes habitudes !

M. NACHIN : Ce serait plus simple si vous répondiez aux questions qu'on vous pose.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il va si bien faire que finalement je ne vais pas lui répondre ! La question suivante qui concerne des études, elle est prête et elle vous parviendra en temps utile.

M. NACHIN : D'accord.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Sans délai, permettez-moi de le dire. Enfin pour la position vis-à-vis du canal à grand gabarit, j'ai simplement dit et je répète qu'un débat aura lieu au Conseil Municipal. Il a été promis et je peux vous dire que cela se fera au cours de l'année 1991 ; nous pourrons alors très largement les uns et les autres exprimer le pour et le contre sur cette liaison Rhin-Rhône. Il y aura un vote libre et démocratique pour savoir ce que l'actuel Conseil Municipal pense en 1991 de cette liaison du canal Rhin-Rhône. Donc je repromets la même chose, cela viendra, il suffit d'être patient ; avec moi il vaut mieux être patient que nerveux.

M. NACHIN : Je suis très patient mais obstiné !

Dont acte.